



BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 09 2024

Siège – 16 Place du Foirail à St Pons de Thomières

PROCES VERBAL

Approuvé le 10 Octobre 2024
Délibération N° 2024.10.10/159

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 Septembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 05 Septembre 2024, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : Jean Pierre BARTHES ; Luc LOUIS

➤ **Ouverture de la Séance à 17h00**

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Président propose aux membres du BUREAU de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seul Patrick CABROL se porte volontaire, il est élu à l'**UNANIMITÉ**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 18 07 2024

Aucune demande de modification n'étant prononcée, le Président propose de procéder à son adoption.

Le procès-verbal de séance du 18 Juillet 2024 est adopté à l'**UNANIMITÉ**

ADMINISTRATIF

2. Mise en place de Sous Régies = Régie Office de Tourisme et Régie déchets

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communaux

Monsieur le Président indique que à la demande de la trésorière, il est nécessaire de mettre en place des Sous Régies sur les Régies Office de Tourisme et Déchets pour assurer le bon fonctionnement des services.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **Autorise** la mise en place de Sous-Régies de recettes sur la Régie Office de Tourisme ;
- **Autorise** la mise en place de Sous-Régies de recettes sur la Régie Déchets ;

PETITE ENFANCE

3. Demande de subvention – Fonctionnement LAEP

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projet ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

Conformément au projet déposé auprès de la Direction de la Protection maternelle et infantile, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux propose une action de soutien à la

parentalité par la mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant répondant aux besoins des familles du territoire.

Le Conseil Départemental de l'Hérault applique une politique d'accompagnement à la parentalité et peut apporter une aide annuelle pour le fonctionnement du LAEP itinérant de la collectivité.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental une aide de 6 000,00€ pour assurer le bon fonctionnement du LAEP Itinérant de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour l'année 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs relative au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents itinérant et intercommunal proposée par le Conseil Départemental de l'Hérault ;
- **Précise** que cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1^{er} Janvier 2025 au 31 décembre 2025

4. Demande de subvention – Plan pauvreté

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projet ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

Le Conseil Départemental de l'Hérault s'est engagé auprès de l'État dans la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.

Cette convention engage notamment le Département à réserver des places au sein d'EAJE pour les publics orientés par le Service Territorial de PMI (sans critère de lieu d'habitation de la famille). En contrepartie de cet accueil, l'EAJE recevra un soutien financier à hauteur de 6 000,00€ / place / an.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (8 POUR)**

- **S'inscrit** auprès du Département de l'Hérault dans le cadre du Plan pauvreté en proposant 1 place de prévention dans chaque crèche de la collectivité, soit 3 places : 1 place à la crèche La Carousette, 1 place à la crèche Les Coccinelles et 1 place à la crèche Les Lutins ;
- **Sollicite** auprès du Département de l'Hérault une aide de 6 000,00€ / place / an soit 18 000,00€ pour l'ensemble de la collectivité pour l'année 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention proposée par le Département de l'Hérault dans le cadre du Plan Pauvreté

PREPARATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 09 2024

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Zahid H.', written in a cursive style.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ahraf', written in a cursive style.